

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 10 juillet 2015

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3919-2015.

Gaz Métro – Demande d'autorisation d'investissement en amélioration et renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et du Saguenay.

Version révisée de la preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Nous vous prions de trouver sous pli une version révisée du rapport SÉ-AQLPA-1, Doc. 1 de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier, lequel sera présenté ce matin en audience.

Toutes les modifications sont indiquées par un soulignement et un trait vertical en marge droite.

La révision a pour objet :

- a) d'insérer une mention dans la section 2 et à la section 2-1 sur l'Estrie à l'effet que cet aspect du dossier a été retiré par Gaz Métro,
- b) de mettre à jour les références quant au Saguenay afin de tenir compte de l'amendement de la preuve de Gaz Métro, particulièrement dans notre section 3.5 et à la recommandation 3.2,
- c) de nuancer notre recommandation 3-1 et le texte qui la précède en fin de section 3.3 (ainsi que la fin de la section 3.5.1 et aussi en fin de page 28) afin de tenir compte du

fait que la prévision de la demande gazière au Saguenay est peut-être sous-évaluée à la lumière du récent État d'avancement du Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution,

- d) de signaler des erreurs cléricales de la part de Gaz Métro en notes infrapaginales à nos tableaux 3.6 et 3.7 ainsi que de préciser nos tableaux 3.6, 3.7, 3.8 et 3.9,
- e) de modifier le texte qui suit notre tableau 3.10.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et l'intervenante.